



TotalEnergies

TotalEnergies Power & Gas Belgium

Info et conditions 3000KM

Description de la promotion

TotalEnergies offre 3.000 km gratuits par an aux clients eMobility qui possèdent une voiture électrique, soit :

- 50€ tvac (6%) de réduction annuelle sur votre facture d'électricité*

Et en plus, sur votre consommation de gaz :

- 50€ tvac (6%) de réduction annuelle sur votre facture de gaz*

* Les réductions sont valables à partir de la date de fourniture du premier contrat sous condition que le client soit fourni par TotalEnergies pour une période ininterrompue d'un an à partir de la date de fourniture du premier contrat. TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre. Dans le cas où les conditions de la promotion ne seraient plus remplies, TotalEnergies facturera au client la réduction déjà reçue soit via une facture de régularisation de TotalEnergies, soit par une facture additionnelle. Les réductions seront déduites au prorata des factures d'acompte mensuelles.

Comment cette promotion 3000 KM est-elle calculée ?

La promotion est calculée sur base d'une consommation moyenne pour une voiture full électrique de 15 kWh / 100 km. Le prix de l'électricité est quant à lui basé sur le prix de la composante énergie pour l'électricité mono-horaire du tarif eMobility en Flandre et en Wallonie pour le mois d'avril 2024 (sur base de la méthode de simulation de la VREG), soit 10,7852 c€/ kWh tvac. C'est-à-dire le prix du kWh (mono) de la composante énergie pour l'électricité, à l'exclusion des autres postes de la facture, tels que la contribution énergie verte, l'abonnement, les frais de distribution et transport et les taxes. Cette réduction est forfaitaire, la consommation réelle du (des) véhicule(s) électrique(s) du client n'étant pas prise en considération.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions et avantages relatifs à l'électricité proposés par TotalEnergies sauf avec le programme de parrainage
- Offre uniquement valable pour des clients résidentiels qui souscrivent à l'électricité et/ou le gaz naturel, disposant d'un compteur avec relevé annuel (YMR) souscrivant un tarif PIXEL, PIXEL BLUE (version variable ou fixe) ou EMOBILITY tels que publiés sur le site internet <https://totalenergies.be/fr/particuliers/produits-et-services/my-home/electricite-et-gaz/offre-electricite-et-gaz>
- Offre réservée aux nouveaux contrats électricité ainsi qu'aux contrats électricité existants ayant opté pour le tarif 'eMobility' (et 'Pixel Blue' pour le gaz) signés entre le 01/03/2024 et le 30/04/2024
- Offre destinée exclusivement aux nouveaux clients ayant souscrit un nouveau contrat à la fois pour leur fourniture électricité et/ou leur gaz naturel chez TotalEnergies

TotalEnergies Power & Gas Belgium S.A./N.V.

Rue Saint-Laurent, 54 - 4000 Liège/Luik

www.totalenergies.be

TVA/BTW: BE 0859 655 570 - RPM Liège / RPR Luik

BNP Paribas Fortis : IBAN BE38 0015 0942 4272 - BIC GEBABEBB



- Offre valable sur le tarif électricité 'eMobility' (et 'Pixel Blue' pour le gaz) uniquement tel que publié sur le site internet : www.totalenergies.be/fr/particuliers/produits-et-services/my-home/electricite-et-gaz/offre-electricite-gaz
- Offre conditionnée à la réception du certificat d'immatriculation attestant que le client possède une voiture full électrique ou plug-in hybride
- TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre
- TotalEnergies se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait
- Les conditions générales de vente de TotalEnergies sont applicables à cette promotion <https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe>